

Formulaire de demande d'autorisation de TELETRAVAIL

Pour permettre une organisation des services, la demande d'autorisation de télétravail doit être adressée au supérieur hiérarchique avec l'ensemble des pièces demandées.

Renseignements relatifs à l'agent

NOM et Prénom

Etablissement\Division\Service :

Fonction :

Adresse du lieu de télétravail :

Domicile Autre, précisez :

Quotité de travail :

Temps complet Temps partiel : %

Nom du supérieur hiérarchique :

Motivation de l'agent

Raison de santé, d'état de grossesse ou situation de handicap (cocher cette case)

Motivation de la demande :

Demande de l'agent :

Organisation hebdomadaire :

Lundi

Jeudi

Jours de télétravail souhaités

Mardi

Vendredi

(2 jours maximum pour un temps complet, sauf dérogation)

Logiciels métiers utilisés :

(autres que messagerie, LibreOffice, etc.)

L'agent reconnaît avoir pris connaissance du protocole académique et s'engage à le respecter

Date :

Signature de l'agent :

Pièces à joindre à la demande :

► Attestation sur l'honneur de conformité du local dédié au télétravail (document complété ci-dessous). L'adresse du local dédié au télétravail devra être conforme à celle mentionnée sur la présente demande.

► Attestation de la société d'assurance auprès de laquelle vous avez souscrit votre contrat d'assurance précisant que la garantie couvre l'exercice du télétravail au local dédié au télétravail.

► Tout élément permettant de démontrer la réalité des critères d'éligibilité.

**Attestation sur l'honneur
de conformité du local dédié à l'exercice du télétravail**
(Document à renseigner et à joindre à la demande de télétravail)

Je soussigné

NOM, Prénom

Adresse de télétravail :

Atteste sur l'honneur :

que je dispose d'un espace de travail dédié et adapté au télétravail, offrant de bonnes conditions d'ergonomie, conformément aux recommandations académiques.

que je dispose d'une connexion internet à haut débit.
débit flux descendant 4000 kbp/s et 1500 kbp/s flux montant

de la conformité de l'installation électrique de mon domicile à la norme NF C 15-100 (*) relative aux installations électriques basse tension en France.

() Cette norme protège contre les contacts directs (disjoncteur différentiel) et protège l'installation (disjoncteur divisionnaire).*

de la conformité de mon domicile à la législation (**) relative à la prévention incendie.

*(**) Loi 2010-238 du 9 mars 2010 qui rend obligatoire l'installation de détecteurs de fumée dans le lieu d'habitation, détecteurs munis du marquage CE et conformes à la norme européenne harmonisée NF EN 14604.*

Date :

Signature de l'agent :